

Le statut des énoncés nomothétiques est-il pragmatique ou bien métaphysique ?

La question du statut des énoncés concernant les lois de la nature fournit, en philosophie des sciences, un outil important de détection et de formulation de problèmes. Par exemple, si ces énoncés sont des descriptions et si les lois de la nature sont des entités réelles, alors on se pose la question de savoir comment y accéder en dépit du caractère fini de notre expérience de la nature ; si ce sont enfin des prescriptions, alors on se demande comment l'esprit peut imposer à la nature des règles, ou comment des règles peuvent s'imposer à l'esprit dans ses entreprises théoriques ; si ce sont des conventions, alors on s'interroge sur la possibilité de distinguer la pratique scientifique d'une pratique artistique ou mythologique. Or, les remarques de Wittgenstein sur le fonctionnement du langage, la théorie des actes de langage, ainsi que les apports de la sociologie des sciences, servent de base pour imaginer une nouvelle interprétation de leur statut. Les énoncés nomothétiques seraient des règles sociales, pièces essentielles au bon fonctionnement de la communauté scientifique. Plusieurs faits semblent confirmer cette hypothèse : les modalités de leurs usages pédagogiques ; la disqualification des recherches déviantes par les revues et les organisateurs de colloques ; l'inexistence d'événements historiques qui correspondraient à une « *experimentum crucis* » où une communauté renoncerait à une loi contredite par une expérience.

Par conséquent, si l'on pose en principe que ces descriptions empiriques sont vraies, il en découle immédiatement un problème : quel sens cela a-t-il de parler de 'loi de la nature' si la nature n'a plus son mot à dire ? Faut-il substituer à ce syntagme l'expression : « règles de fonctionnement de la communauté scientifique » ? Ce serait renoncer à réaliser le projet séculaire de dire quelque chose à propos du monde. On peut donc se demander si l'analyse pratique de cet énoncé peut être compatible avec son interprétation métaphysique.

Nous soutiendrons la thèse selon laquelle ces deux approches sont compatibles. Pour cela, nous proposerons trois arguments qui doivent être pris ensemble pour être conclusifs et convaincants.

Argument 1) Le caractère normatif des énoncés nomothétiques dans une communauté scientifique est une condition nécessaire de la découverte de faits réels par cette communauté.

Argument 2) Malgré le caractère immédiatement dogmatique de l'usage des énoncés nomothétiques et l'impossibilité de les réfuter par une expérience cruciale, la découverte de faits nouveaux contredisant ces lois et conduisant à les renverser est logiquement concevable aussi bien qu'empiriquement constatée. On peut en effet résoudre cette contradiction apparente si l'on accepte une conception des découvertes comme processus plutôt que comme événements.

Argument 3) On peut considérer le fonctionnement de la recherche à deux échelles temporelles et ontologiques, celle de l'individu et celle de la communauté. Ces deux échelles correspondent à deux modes de fonctionnement qui sont disjonctivement liés : on est ou bien dans un cas, ou bien dans l'autre. Comme le premier de ces cas correspond à l'argument 1 et que le second correspond à l'argument 2, si l'argument numéro 1 ne fonctionne pas, c'est alors l'argument numéro deux qui fonctionne. On a ici une sorte de dilemme inversé : quelle que soit la branche de l'alternative qui est retenue, le résultat est le même : des faits réels sont découverts.

Ces trois arguments, en montrant que l'on peut concilier analyses pragmatique et métaphysique des énoncés nomothétiques, fondent du même coup une thèse que j'étiqûeterai « thèse du caractère externaliste de l'histoire des sciences ». Cette qualification vise à appliquer les débats actuels en épistémologie au domaine de l'histoire des sciences : l'existence de faits indépendants et antérieurs à toute pensée humaine est un des facteurs explicatifs du développement de celle-ci.